



# TARIFS ANNÉE 2025-2026

La Prairie dispose de trois ressources principales: les subventions et mécénat, le financement par les familles et les dons en temps des bénévoles afin de payer ses locaux, son personnel et tous les différents frais

## **Participation en temps**

La participation en temps des parents est une nécessité pour la Prairie. Elle permet de développer la convivialité, de réduire certains coûts pour que l'établissement reste accessible financièrement.

Elle peut prendre des formes diverses et adaptées aux contraintes de toutes les familles. Des accompagnements ponctuels en sorties scolaires, une participation aux chantiers (ménage, travaux...) ou aux commissions RH, finances, infrastructures...

La commission engagement travaille à permettre à chaque parent (ou grand-parent!) de trouver une place pour s'investir et faire vivre ce projet de co-éducation pour les enfants.

## **Participation financière**

La Prairie souhaite être ouverte à toutes et tous. La politique de la Prairie est que tout le monde participe en payant une contribution, mais que celle-ci dépend des revenus et de la situation familiale grâce à l'utilisation du RFR par part (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts sur l'impôt sur le revenu).

## **Quelles aides possibles?**

Pour les élèves collégiens, des bourses sociales et des aides à la restauration peuvent être demandées en Septembre pour limiter le coût de la scolarité. Elles sont accordées par le Département de Haute-Garonne et le rectorat en fonction des revenus.

Dans des situations précises engendrant des baisses de revenus non volontaires en cours d'année, il est possible de solliciter la commission finance qui statuera sur la possibilité d'accorder un réajustement de la facture.



## Facturation et modalité de paiement

La facturation concernant votre ou vos enfant(s) est établie à partir de votre revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales de votre foyer. Elle est répartie sur 3 trimestres, dont chaque facture est payable en 3 mensualités au 10 de chaque mois. La facturation d'une année scolaire est donc étalée sur 9 mois d'octobre à juin.

Factures pendant l'année scolaire	Etablies en	Payables en 3 mensualités
1 <sup>er</sup> trimestre	Octobre	10 octobre, 10 novembre, 10 décembre
2 <sup>ème</sup> trimestre	Janvier	10 janvier, 10 février, 10 mars
3 <sup>ème</sup> trimestre	Avril	10 avril, 10 mai, 10 juin

Une facture (ou un avoir) est également émise en juillet pour la dernière régularisation et le règlement du centre de loisirs du dernier trimestre en cas d'inscription.

Les factures vous seront adressées via votre espace internet École Directe (une notification vous sera envoyée par mail) au début de chaque trimestre (octobre, janvier et avril).

Les chèques d'acompte (80 €) donnés au moment de l'inscription ou de la réinscription sont encaissés au 15 septembre. Ils viennent en déduction de la facturation du 1er trimestre.

Outre le paiement en espèces constaté par un reçu, ou par chèque, il est possible de procéder par prélèvement automatique mensuel. Si vous faites ce choix, l'autorisation de prélèvement jointe au dossier de rentrée est à compléter chaque année.



## Scolarité

Les frais de scolarité sont calculés en fonction de votre « **Revenu Fiscal de Référence par part** » (**RFR par part**). Pour calculer le montant de votre « RFR par part », il suffit de diviser le Revenu Fiscal de Référence (RFR) que vous trouverez sur votre avis d'imposition, par le nombre de vos parts fiscales qui sont sur le même avis.

$$\text{RFR par part} = \text{Revenu Fiscal de Référence} / \text{Nombre de parts}$$

De plus, des réductions sont appliquées sur les frais de scolarité quand au moins deux enfants sont scolarisés à La Prairie :

- 20% pour le 2ème enfant,
- 30% pour le 3ème enfant et les suivants.

Tranches de RFR par part (en €)	Tarifs de scolarité 25-26 pour un enfant	
	Pour l'année	Par trimestre
0-1999	200 €	66,67 €
2000-2999	295 €	98,33 €
3000-3999	405 €	135,00 €
4000-4999	515 €	171,67 €
5000-5999	625 €	208,33 €
6000-6999	735 €	245,00 €
7000-7999	845 €	281,67 €
8000-8999	955 €	318,33 €
9000-9999	1 065 €	355,00 €
10000-10999	1 175 €	391,67 €
11000-11999	1 285 €	428,33 €
12000-12999	1 460 €	486,67 €
13000-13999	1 660 €	553,33 €
14000-14999	1 860 €	620,00 €
15000-15999	2 060 €	686,67 €
16000-16999	2 260 €	753,33 €
17000-17999	2 460 €	820,00 €
18000-18999	2 660 €	886,67 €
19000-19999	2 860 €	953,33 €
20000-20999	3 060 €	1 020,00 €
21000-21999	3 260 €	1 086,67 €
22000 et au-delà	3 460 €	1 153,33 €



Ci-dessous, le détail du traitement des cas plus spécifiques pour les frais de scolarité :

- Parent isolé au sens fiscal ayant la garde exclusive de ses enfants :

Le parent en situation de parent isolé et ayant la garde exclusive de ses enfants bénéficiera d'une réduction de 10 % (case T sur la déclaration d'impôts faisant foi).

- Parents séparés dont les enfants sont en garde alternée :

Chaque parent paie 50% du tarif de scolarité correspondant à ses revenus. Une réduction de 10 % sur la contribution ainsi calculée est appliquée si vous êtes parent isolé au sens fiscal (case T sur la déclaration d'impôts faisant foi).

Si le jugement de divorce prévoit une autre répartition des frais scolaires et extra-scolaires entre les parents, celle-ci sera appliquée par l'établissement La Prairie.

- Séparation et recomposition :

o 1<sup>ère</sup> situation : Foyer fiscal commun

Calcul basé sur le revenu fiscal de référence commun et le nombre de parts fiscales communes.

o 2<sup>ème</sup> situation : Sans foyer fiscal commun

Calcul basé sur l'addition des revenus fiscaux de référence du parent et de sa compagne ou son compagnon ainsi que de leurs parts fiscales. Ceci afin de traiter les familles recomposées de la même façon, qu'elles déclarent leurs revenus ensemble ou séparément.

C'est aussi pour une raison d'équité entre les familles recomposées et les parents isolés, ces derniers ne pouvant réellement compter que sur leurs propres revenus.

- Enfants majeurs qui ne sont plus à la charge fiscale des parents :

Le calcul n'en tient pas compte. Seul le revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales indiqués sur l'avis d'imposition sont pris en compte.

- Perte d'emploi, maladie :

Le calcul est basé exceptionnellement sur le revenu réel avec justificatif obligatoire à l'appui.

- Autres situations particulières : Veuillez contacter le service comptabilité.

A noter que les factures seront transmises uniquement au parent facturé et que tout paiement effectué par une tierce personne devra être transmis (ou validé) par ce même parent.



## Adhésions

- **Adhésion A.E.N. La Prairie**

La cotisation est de 15 €. Elle est facturée automatiquement.

### Responsables légaux en couple :

L'adhésion à l'association A.E.N. La Prairie donne un vote pour le couple pour les Assemblées Générales de l'Association.

L'adhésion supplémentaire facultative de 15 € également, permet à chaque responsable légal du ou des enfants scolarisés et en couple d'avoir un droit de vote individuel.

### Responsables légaux isolés ou séparés :

Chaque responsable légal isolé ou séparé paye automatiquement une adhésion, donc chaque responsable légal a un vote, et ne peut pas souscrire à une adhésion supplémentaire.

- **Adhésion A.N.E.N**

L'A.E.N. La Prairie adhère à l'Association Nationale Éducation Nouvelle. Le coût de l'adhésion est de 50 € par établissements scolaires (primaire et collège) et de 5 € par enfants scolarisés. Les adhésions A.N.E.N enfants sont facturées aux familles.

## Frais pédagogiques

Ces frais concernent le financement des activités particulières telles que les sorties, le cinéma, les projections :

	Frais pédagogiques 2024-2025	
	Pour l'année	Par trimestre
Maternelle TPS/PS/MS	33 €	11 €
Maternelle GS	48 €	16 €
Elémentaire	48 €	16 €
Collège	48 €	16 €

Au collège, des frais de livres et cahiers pratiques sont également ajoutés aux factures trimestrielles en fonction des achats réalisés par les professeur·es. Ces frais sont répartis équitablement à tous les élèves des classes concernées.



## Classes de découvertes en primaire et voyages au collège

Le projet de l'école stipule qu'en primaire, chaque classe, à partir de la Moyenne Section de maternelle, organise une fois par an, une semaine de classe découverte hors établissement avec hébergement ou une semaine extraordinaire sans hébergement.

Il en est de même pour les voyages linguistiques ou socio-culturels d'une semaine à l'étranger des collégiens en 4èmes.

	Tarifs des voyages 2024-2025			
	Pour l'année	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
Primaire (de MS à CM2) Classe découverte	170 €	55 €	55 €	60 €
Collège (4èmes seulement) Voyage scolaire	250 €	85 €	85 €	80 €

### Bourses attribuées par l'A.E.N. La Prairie en financement des classes découvertes

Une bourse est attribuée en fonction du « RFR par part » :

- RFR par part  $\leq$  4800 : 50% du montant facturé
- $4800 <$  RFR par part  $\leq$  7200 : 30% du montant facturé
- $7200 <$  RFR par part  $\leq$  9600 : 20% du montant facturé



## Cantine

La cantine est assurée par une équipe qui cuisine sur place.

Une aide à la restauration est fournie par le département pour les collégiens sous conditions de ressources. Il n'y a pas d'aides extérieures possibles pour les écoliers.

Nous avons choisis de pratiquer des tarifs échelonnés afin que ce moment du repas important dans notre projet pédagogique puisse être partagé par tous.

Dans le tableau suivant, c'est le coût du repas qui fait foi. Le coût indicatif mensuel est calculé en comptant 140 repas estimés divisé par dix mois. Il ne correspond pas au coût facturé (trimestriel), ni au montant de l'échéance (9 échéances sur l'année).

RFR par part	Coût du repas Maternelle	Soit coût indicatif mensuel	Coût du repas Élémentaire	Soit coût indicatif mensuel	Coût du repas Collège	Soit coût indicatif mensuel
0-1999	1,20 €	16,80 €	1,40 €	19,60 €	4,00 €	56,00 €
2000-2999	1,30 €	18,20 €	1,50 €	21,00 €	4,00 €	56,00 €
3000-3999	1,40 €	19,60 €	1,60 €	22,40 €	4,00 €	56,00 €
4000-4999	1,65 €	23,10 €	1,80 €	25,20 €	4,00 €	56,00 €
5000-5999	2,10 €	29,40 €	2,30 €	32,20 €	4,00 €	56,00 €
6000-6999	2,50 €	35,00 €	2,70 €	37,80 €	4,00 €	56,00 €
7000-7999	2,80 €	39,20 €	3,00 €	42,00 €	4,20 €	58,80 €
8000-8999	2,90 €	40,60 €	3,20 €	44,80 €	4,20 €	58,80 €
9000-9999	3,55 €	49,70 €	3,60 €	50,40 €	4,20 €	58,80 €
10000-10999	3,60 €	50,40 €	3,80 €	53,20 €	4,20 €	58,80 €
11000-11999	3,90 €	54,60 €	4,10 €	57,40 €	4,80 €	67,20 €
12000-12999	3,90 €	54,60 €	4,10 €	57,40 €	4,80 €	67,20 €
13000-13999	4,10 €	57,40 €	4,30 €	60,20 €	4,80 €	67,20 €
14000-14999	4,10 €	57,40 €	4,30 €	60,20 €	4,80 €	67,20 €
15000-15999	4,60 €	64,40 €	4,80 €	67,20 €	4,80 €	67,20 €
16000-16999	4,60 €	64,40 €	4,80 €	67,20 €	4,80 €	67,20 €
17000-17999	4,60 €	64,40 €	4,80 €	67,20 €	5,30 €	74,20 €
18000-18999	4,60 €	64,40 €	5,00 €	70,00 €	5,30 €	74,20 €
19000-19999	4,60 €	64,40 €	5,00 €	70,00 €	5,30 €	74,20 €
20000-20999	5,10 €	71,40 €	5,30 €	74,20 €	5,30 €	74,20 €
21000-21999	5,10 €	71,40 €	5,30 €	74,20 €	5,30 €	74,20 €
22000 et au-delà	5,30 €	74,20 €	5,50 €	77,00 €	5,60 €	78,40 €

Contribution par repas occasionnel : 6 €

Participation aux frais en cas de pique-nique : 0,30 €/jour

La Prairie



Association Education Nouvelle maternelle école collège 1 bis rue des  
Néfliers 31400 Toulouse tél.05 62 26 83 60 secretariat@ecolecollege-laprairie.fr

Les choix de régimes (demi-pension / pique-nique / externe) selon les jours de la semaine sont appliqués pour chaque trimestre. Pour tout changement de régime, il est nécessaire de faire la demande environ 1 mois avant le début du trimestre suivant (c'est-à-dire avant le 15 septembre, 1<sup>er</sup> décembre, 1<sup>er</sup> mars).

Un remboursement des repas est effectué sur la facture après chaque trimestre :

- En maternelle, pour chaque absence de l'élève
- En élémentaire et collège, pour les absences d'au moins 4 jours consécutifs de l'élève
- Pour toute sortie avec pique-nique, séjour, fermeture de classe, du self ou de l'établissement.





## A.L.A.E. maternelle et élémentaire

Le temps d'accueil de l'A.L.A.E. est divisé en 3 plages horaires :

- Matin : 8h-9h (soit 1h)
- Midi : 12h-13h30 (soit 1h30)
- Soir : 16h-18h30 (soit 2h30)

Vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) sur une seule, deux ou les trois plages horaires, à votre convenance. Quand votre enfant mange à la cantine ou prend un pique-nique à l'école, il doit obligatoirement être inscrit sur le temps du midi, qu'il soit en maternelle ou en élémentaire.

Voici la contribution annuelle selon si vous choisissez les trois places horaires, deux ou une seule.

RFR par part	Matin Midi et Soir	Matin Et Midi	Midi Et soir	Midi
0-1999	100,00 €	50,00 €	80,00 €	30,00 €
2000-2999	140,00 €	70,00 €	112,00 €	42,00 €
3000-3999	160,00 €	80,00 €	128,00 €	48,00 €
4000-4999	180,00 €	90,00 €	144,00 €	54,00 €
5000-5999	200,00 €	100,00 €	160,00 €	60,00 €
6000-6999	220,00 €	110,00 €	176,00 €	66,00 €
7000-7999	240,00 €	120,00 €	192,00 €	72,00 €
8000-8999	260,00 €	130,00 €	208,00 €	78,00 €
9000-9999	280,00 €	140,00 €	224,00 €	84,00 €
10000-10999	300,00 €	150,00 €	240,00 €	90,00 €
11000-11999	320,00 €	160,00 €	256,00 €	96,00 €
12000-12999	340,00 €	170,00 €	272,00 €	102,00 €
13000-13999	360,00 €	180,00 €	288,00 €	108,00 €
14000-14999	380,00 €	190,00 €	304,00 €	114,00 €
15000-15999	400,00 €	200,00 €	320,00 €	120,00 €
16000-16999	420,00 €	210,00 €	336,00 €	126,00 €
17000-17999	440,00 €	220,00 €	352,00 €	132,00 €
18000-18999	460,00 €	230,00 €	368,00 €	138,00 €
19000-19999	480,00 €	240,00 €	384,00 €	144,00 €
20000-20999	500,00 €	250,00 €	400,00 €	150,00 €
21000-21999	535,00 €	267,50 €	428,00 €	160,50 €
22000 et au-delà	570,00 €	285,00 €	456,00 €	171,00 €



## A.L.S.H. maternelle et élémentaire

L'A.L.S.H. couvre l'accueil de loisir du mercredi après-midi ainsi que les vacances scolaires. Les tarifs sont basés sur le Quotient CAF et non pas sur le RFR par part, pour pouvoir bénéficier des subventions de la CAF.

Tarif journalier hors repas			
Quotient CAF	Mercredi (hors repas)	Vacances (sans l'aide CAF) (hors repas)	Vacances (aide déduite) (hors repas)
<300	2,0 €	6,5 €	1,5 €
301-400	4,0 €	7,0 €	2,0 €
401-600	5,2 €	7,6 €	3,6 €
601-800	6,3 €	8,8 €	5,8 €
801-1000	7,3 €	8,8 €	8,8 €
1001-1500	8,4 €	10,0 €	10,0 €
1501-2000	9,0 €	12,0 €	12,0 €
>2000	10,0 €	13,0 €	13,0 €



## Estimer les coûts mensuels (hors frais pédagogiques et classes découvertes, adhésion AEN et ANEN)

Nous nous baserons l'avis de l'IR 2025 sur les revenus 2024 (ou les avis du foyer).

### Estimation coût mensuel pour un élève de maternelle

Ce qui fait foi, c'est le coût du repas, le coût de la scolarité annuel et le coût de l'ALAE annuel.

RFR par part	coût du repas Maternelle	Soit par mois	Coût Scolarité Annuelle	Soit par mois	Coût ALAE Annuel	Soit par mois	Soit en moyenne Par mois (indicatif)
0-1999	1,20 €	16,80 €	200,00 €	20,00 €	100,00 €	10,00 €	46,80 €
2000-2999	1,30 €	18,20 €	295,00 €	29,50 €	140,00 €	14,00 €	61,70 €
3000-3999	1,40 €	19,60 €	405,00 €	40,50 €	160,00 €	16,00 €	76,10 €
4000-4999	1,65 €	23,10 €	515,00 €	51,50 €	180,00 €	18,00 €	92,60 €
5000-5999	2,10 €	29,40 €	625,00 €	62,50 €	200,00 €	20,00 €	111,90 €
6000-6999	2,50 €	35,00 €	735,00 €	73,50 €	220,00 €	22,00 €	130,50 €
7000-7999	2,80 €	39,20 €	845,00 €	84,50 €	240,00 €	24,00 €	147,70 €
8000-8999	2,90 €	40,60 €	955,00 €	95,50 €	260,00 €	26,00 €	162,10 €
9000-9999	3,55 €	49,70 €	1 065,00 €	106,50 €	280,00 €	28,00 €	184,20 €
10000-10999	3,60 €	50,40 €	1 175,00 €	117,50 €	300,00 €	30,00 €	197,90 €
11000-11999	3,90 €	54,60 €	1 285,00 €	128,50 €	320,00 €	32,00 €	215,10 €
12000-12999	3,90 €	54,60 €	1 460,00 €	146,00 €	340,00 €	34,00 €	234,60 €
13000-13999	4,10 €	57,40 €	1 660,00 €	166,00 €	360,00 €	36,00 €	259,40 €
14000-14999	4,10 €	57,40 €	1 860,00 €	186,00 €	380,00 €	38,00 €	281,40 €
15000-15999	4,60 €	64,40 €	2 060,00 €	206,00 €	400,00 €	40,00 €	310,40 €
16000-16999	4,60 €	64,40 €	2 260,00 €	226,00 €	420,00 €	42,00 €	332,40 €
17000-17999	4,60 €	64,40 €	2 460,00 €	246,00 €	440,00 €	44,00 €	354,40 €
18000-18999	4,60 €	64,40 €	2 660,00 €	266,00 €	460,00 €	46,00 €	376,40 €
19000-19999	4,60 €	64,40 €	2 860,00 €	286,00 €	480,00 €	48,00 €	398,40 €
20000-20999	5,10 €	71,40 €	3 060,00 €	306,00 €	500,00 €	50,00 €	427,40 €
21000-21999	5,10 €	71,40 €	3 260,00 €	326,00 €	535,00 €	53,50 €	450,90 €
22000 et au-delà	5,30 €	74,20 €	3 460,00 €	346,00 €	570,00 €	57,00 €	477,20 €



### Estimation coût mensuel pour un élève d'élémentaire

Ce qui fait foi, c'est le coût du repas, le coût de la scolarité annuel et le coût de l'ALAE annuel.

RFR par part	coût du repas Elementaire	Soit par mois	Coût Scolarité	Soit par mois	Coût ALAE Annuel	Soit par mois	Soit en moyenne Par mois (indicatif)
0-1999	1,40 €	19,60 €	200,00 €	20,00 €	100,00 €	10,00 €	49,60 €
2000-2999	1,50 €	21,00 €	295,00 €	29,50 €	140,00 €	14,00 €	64,50 €
3000-3999	1,60 €	22,40 €	405,00 €	40,50 €	160,00 €	16,00 €	78,90 €
4000-4999	1,80 €	25,20 €	515,00 €	51,50 €	180,00 €	18,00 €	94,70 €
5000-5999	2,30 €	32,20 €	625,00 €	62,50 €	200,00 €	20,00 €	114,70 €
6000-6999	2,70 €	37,80 €	735,00 €	73,50 €	220,00 €	22,00 €	133,30 €
7000-7999	3,00 €	42,00 €	845,00 €	84,50 €	240,00 €	24,00 €	150,50 €
8000-8999	3,20 €	44,80 €	955,00 €	95,50 €	260,00 €	26,00 €	166,30 €
9000-9999	3,60 €	50,40 €	1 065,00 €	106,50 €	280,00 €	28,00 €	184,90 €
10000-10999	3,80 €	53,20 €	1 175,00 €	117,50 €	300,00 €	30,00 €	200,70 €
11000-11999	4,10 €	57,40 €	1 285,00 €	128,50 €	320,00 €	32,00 €	217,90 €
12000-12999	4,10 €	57,40 €	1 460,00 €	146,00 €	340,00 €	34,00 €	237,40 €
13000-13999	4,30 €	60,20 €	1 660,00 €	166,00 €	360,00 €	36,00 €	262,20 €
14000-14999	4,30 €	60,20 €	1 860,00 €	186,00 €	380,00 €	38,00 €	284,20 €
15000-15999	4,80 €	67,20 €	2 060,00 €	206,00 €	400,00 €	40,00 €	313,20 €
16000-16999	4,80 €	67,20 €	2 260,00 €	226,00 €	420,00 €	42,00 €	335,20 €
17000-17999	4,80 €	67,20 €	2 460,00 €	246,00 €	440,00 €	44,00 €	357,20 €
18000-18999	5,00 €	70,00 €	2 660,00 €	266,00 €	460,00 €	46,00 €	382,00 €
19000-19999	5,00 €	70,00 €	2 860,00 €	286,00 €	480,00 €	48,00 €	404,00 €
20000-20999	5,30 €	74,20 €	3 060,00 €	306,00 €	500,00 €	50,00 €	430,20 €
21000-21999	5,30 €	74,20 €	3 260,00 €	326,00 €	535,00 €	53,50 €	453,70 €
22000 et au-delà	5,50 €	77,00 €	3 460,00 €	346,00 €	570,00 €	57,00 €	480,00 €



**Estimation coût mensuel pour un élève du collège (sans compter les aides)**

Ce qui fait foi, c'est le coût du repas, le coût de la scolarité annuel et le coût de l'ALAE annuel.

RFR par part	coût du repas Collège	Soit par mois	Coût Scolarité	Soit par mois	Soit en moyenne Par mois (indicatif)
0-1999	4,00 €	56,00 €	200,00 €	20,00 €	76,00 €
2000-2999	4,00 €	56,00 €	295,00 €	29,50 €	85,50 €
3000-3999	4,00 €	56,00 €	405,00 €	40,50 €	96,50 €
4000-4999	4,00 €	56,00 €	515,00 €	51,50 €	107,50 €
5000-5999	4,00 €	56,00 €	625,00 €	62,50 €	118,50 €
6000-6999	4,00 €	56,00 €	735,00 €	73,50 €	129,50 €
7000-7999	4,20 €	58,80 €	845,00 €	84,50 €	143,30 €
8000-8999	4,20 €	58,80 €	955,00 €	95,50 €	154,30 €
9000-9999	4,20 €	58,80 €	1 065,00 €	106,50 €	165,30 €
10000-10999	4,20 €	58,80 €	1 175,00 €	117,50 €	176,30 €
11000-11999	4,80 €	67,20 €	1 285,00 €	128,50 €	195,70 €
12000-12999	4,80 €	67,20 €	1 460,00 €	146,00 €	213,20 €
13000-13999	4,80 €	67,20 €	1 660,00 €	166,00 €	233,20 €
14000-14999	4,80 €	67,20 €	1 860,00 €	186,00 €	253,20 €
15000-15999	4,80 €	67,20 €	2 060,00 €	206,00 €	273,20 €
16000-16999	4,80 €	67,20 €	2 260,00 €	226,00 €	293,20 €
17000-17999	5,30 €	74,20 €	2 460,00 €	246,00 €	320,20 €
18000-18999	5,30 €	74,20 €	2 660,00 €	266,00 €	340,20 €
19000-19999	5,30 €	74,20 €	2 860,00 €	286,00 €	360,20 €
20000-20999	5,30 €	74,20 €	3 060,00 €	306,00 €	380,20 €
21000-21999	5,30 €	74,20 €	3 260,00 €	326,00 €	400,20 €
22000 et au-delà	5,60 €	78,40 €	3 460,00 €	346,00 €	424,40 €